

**MEDIAS : Réponse le 15 avril concernant l'avenir de La Marseillaise
et L'Hérault du jour**

C'est d'ici le 15 avril qu'on devrait connaître la décision du tribunal de commerce de Marseille concernant l'avenir de la société [SEILPCA:341872885] / T : 04.91.57.75.00 (siège à Marseille, 13), qui édite les journaux régionaux La Marseillaise et L'Hérault du jour, et qui fait l'objet d'un redressement judiciaire depuis l'automne dernier. Sans repreneur, le tribunal pourrait tout simplement prononcer la liquidation judiciaire, entraînant à l'occasion 208 licenciements, dont une vingtaine entre le Gard et l'Hérault. www.lamarseillaise.fr